

CONTRAT ADJ-PRIVATES

Entre les soussignés :

ADJ-PRIVATES	PRESTATAIRE	ORGANISATEUR
NOM / Prénom	CHEVALLIER LAURENT	
Adresse	14 BIS PLACE DU CANTON	
Code Postal + Ville	17230 SERIGNY ANDILLY	
N° téléphone	0632849884	
RCS 48310576300021	Autoentrepreneur	
Agissant en qualité de	Dj Animateur	
Au nom de dj Gérant	www.adjprivates.com	

1°) Prestation

Animation musicale de soirée dansante par Disc Jockey.
Diffusion de musique variée

- Thème de la soirée :
- Date :
- Heure de fin maxi :
- Lieu :
- Nombre de personnes :

2°) Rémunération

Il a été convenue et arrêté un tarif deTTC
Des arrhes de € devront être versé par chèque bancaire ou virement établi à l'ordre de adjprivates,
pour confirmation du présent contrat.
Le solde de la rémunération, soit devra être effectué avant le début de la prestation.

3°) Emplacement du matériel

L'organisateur s'engage à fournir :
Un emplacement de 4m de large sur 2M de profondeur pour l'installation du matériel de sonorisation et éclairages.
Prises de courant 220 Volts 20 ampères à proximité de cet emplacement.
En aucun cas le prestataire et son matériel ne seront soumis aux intempéries (froid, chaleur, pluie, neige, grêle ou autre).
Le prestataire s'engage à fournir :
le matériel nécessaire à la prestation, sonorisation, éclairages, matériel d'animation (CD/MP3/...)
Le prestataire se présentera au lieu de la prestation 2H heures environ à l'avance pour l'installation du matériel et pour les réglages selon la formule choisie.
tout matériel oublié par un invité ou autres, (clef USB, ORDI, etc) n'est pas de la responsabilité du prestataire .

4°) Responsabilité civile

L'organisateur est responsable du matériel fourni par le prestataire, en cas de destruction totale ou partielle par incendie, inondation ou vandalisme et, ce à partir du moment où le matériel est entreposé jusqu'au moment où il est enlevé.
et vol, Pour cela obligation lui est donné d'avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance un contrat de responsabilité civile.

5°) Validation du contrat

Pour validation le présent contrat devra être signé avec mention « Lu et approuvé » par les deux parties. Chacune des parties gardera un exemplaire du présent contrat.
Le présent contrat doit être retourné et signé et accompagné des ARRHEs prévu au paragraphe 2 dans les 15 jours qui suivent sa réception. Passé ce délai si le contrat n'a pas été enregistré par le prestataire, il pourra se considérer libre de tout engagement pour la date de prestation prévu

au paragraphe 1.

6°) Annulation du contrat

Sauf cas de force majeure (maladie, deuil, inondation, incendie...), si la soirée prévu ne pouvait avoir lieu, la partie défaillante, sans préjudice de tous autres dommages intérêts, versera à l'autre, 30 % de la somme totale fixée ci-dessus à titre de dédit. En cas de contestation de litige, les deux parties se soumettront à la juridiction des tribunaux de Charente Maritime , mais seulement après épuisement des voies de recours amiable (conciliation , arbitrage).

ARRHES demandé à la signature

En cas d' annulation sauf cas de force majeure (deuil, incendie, accident)

La totalité de la facture doit être réglée

7°) Rupture du contrat

Le contrat pourra être rompu :

Dans le cas où le prestataire serait victime de mauvais traitements, insultes, ou comportement anormal de la part de l'organisateur ou autres prestataires, traiteurs, serveurs etc... , de ses représentants, clients ou invités.

Dans le cas de dégradations volontaires du matériel fourni par le prestataire.

Dans les circonstances où sont intégrité physique serait mise en péril.

Dans le cas où l'organisateur ne respecterait pas les clauses du présent contrat.

Si l'une de ces circonstances se produit, le prestataire pourra quitter les lieux de la prestation sans qu'il ne soit question de remboursement d'aucune sorte et l'organisateur lui restera redevable des sommes éventuellement dues.

En cas de litige, les deux parties se soumettront à la juridiction des tribunaux de La Rochelle.

8°) Dispositions diverses

Boissons pour les prestataires au cours de la soirée à la charge de l'organisateur.

Repas pour les prestataires à la charge de l'organisateur, (pas de plateau repas) les prestataires mangent comme les invités...

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales qu'elles acceptent et s'engagent à exécuter scrupuleusement sans réserve.

pour toute réclamation, l'organisateur dispose de 1 MOIS après la date effectif du mariage pour faire valoir ses droits...

en cas de COVID la date du mariage ou autres, sera reporté à une date ultérieure choisi par le prestataire...

Fait en deux exemplaires, à , le

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé ».

L'organisateur

Le prestataire